



## Tarifs école Sainte Marie – Année scolaire 2024 / 2025

RUBRIQUES	TOTAL	Sept/Oct	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai/juin
<b>Contribution des familles</b>	<b>541</b>	63,65	65,75	65,75	65,75	65,75	65,75	65,75	82,85
<b>Participation Travaux</b>	<b>70</b>	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75
<b>Cotisations Ens. Catholique</b>	<b>135,6</b>	135,6							
DDEC	40,5								
UNIDOGEC	16								
SOLIDARITE	31								
APEL Régional	16								
APEL Etablissement	3								
Assurance Saint Christophe	8,9								
SCOLIDARITE	20,2								
<b>TOTAL Externe</b>	<b>746,6</b>	208	74,5	74,5	74,5	74,5	74,5	74,5	91,6
Demi-Pension	<b>780</b>	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5
<b>TOTAL Demi-Pension</b>	<b>1526,6</b>	305,6	172	172	172	172	172	172	189
Repas occasionnel	7								
Garderie	300	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5
Garderie occasionnelle	8								
<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b>	<b>50</b>								
<b>ARRHES</b>	<b>80</b>								

Une réduction de la contribution des familles est appliquée à partir de 3 enfants d'une même famille (fournir un certificat de scolarité dès la rentrée de septembre pour les enfants scolarisés dans un établissement d'Enseignement Catholique des PO). Cette disposition ne s'applique pas aux familles recomposées.

Les fournitures scolaires seront facturées au mois de novembre.

Les 10 séances de théâtre seront facturées aux classes de CM1 et CM2 au mois de décembre.

Une participation sera facturée aux classes de CP, CE1 et CM2 au mois de janvier pour le transport à la piscine. Les séances de musique seront facturées aux classes de CP, CE1 et CE2 au mois de février.